

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2288

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le projet de Règlement numéro 2288 intitulé : *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le jeudi 12 décembre 2024, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à adopter une nouvelle réglementation spécifique sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, laquelle viendra remplacer les dispositions contenues présentement dans le Règlement de zonage numéro 1886. Les objectifs et critères d'évaluation lors du dépôt d'une demande ont été revus.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Les documents relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Fait à Montréal, le 3 décembre 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate